



REFUS D'AVANCEMENT dans la fonction publique d'état

Par **ROSY97**, le **25/11/2012** à **10:16**

Bonjour,

Je suis personnel de direction de l'éducation nationale. Après 35 ans de service dont 11 en tant que principal adjoint je me vois refuser mon avancement sous prétexte que je ne donne pas satisfaction et que j'ai des absences. J'ai consulté mon dossier administratif qui ne comporte rien du tout de compromettant. Je n'ai jamais été convoquée, mise au courant de rien ni par le recteur ou par l'inspecteur, ni eu aucun problème avec mon collègue principal. J'ajoute que, comme cela se passe dans beaucoup d'école, en tant qu'adjoint je fais une part très très importante du travail. Concernant les absences, j'ai effectivement eu un congé de longue maladie en 2009 mais j'ai repris depuis sans arrêt. Mes questions :

- Comment faire reconnaître le travail très important que j'ai fourni
- comment obliger le recteur à me faire bénéficier de ma promotion avant mon départ à la retraite que je fixe pour 2014. Je suis née en 1952.
- J'ai cru comprendre que le recteur se serait basé sur des propos de mon collègue principal qui sont mensongers et malveillants bien que je n'ai jamais eu un quelconque différend avec lui ; comment faire pour qu'il soit puni pour cela

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse